

«Les assureurs veulent faire baisser les rentes pour augmenter leurs profits»

2^E PILIER • La baisse du taux de conversion se justifie-t-elle par la mauvaise santé des caisses de pension et une rentabilité future calamiteuse? Ce n'est pas facile à démontrer.



GÉRARD TINGUELY

Avec plus de 600 milliards de francs de fortune, la prévoyance professionnelle a tout d'un gros paquebot qui doit mener à bon port 3,5 millions d'assurés. Tout changement de cap, dans un dispositif qui tient bien la mer depuis 1985, mérite réflexion car le voyage est long. Entre le début des cotisations au 2^e pilier et l'ultime rente de retraite, il s'écoule une bonne soixantaine d'années!

Selon une étude du Credit Suisse (lire ci-dessous), les caisses de pension «investissent en général assez efficacement leur capital. Mais il subsiste un potentiel d'amélioration concernant les placements.» Tout en suivant les directives légales sur la sécurité des placements, le rendement raisonnable, la répartition appropriée des risques et la couverture des besoins prévisibles de liquidités, elles tiennent aussi compte des enseignements de la théorie du portefeuille diversifié. Selon ceux qui critiquent cette théorie, ses bases auraient été réfutées par la crise financière, le principe de la diversification n'ayant pas fonctionné.

Une hypothèse irréaliste

Argument insuffisant pour les experts du Credit Suisse, car un portefeuille diversifié repose «sur une perspective à long terme et ne peut pas être réfuté en raison d'années de crise isolées». Or la baisse du taux de conversion de 6,8% à 6,4%, outre une espérance de vie accrue, (notre édition du 8 février), serait justifiée par une baisse prévisible des revenus des marchés financiers.

C'est le point de vue d'Erich Walsler, président de l'Association suisse d'assurances (ASA), dont les membres gèrent la moitié des assurés LPP pour des PME. L'insistance des assureurs à baisser le taux s'explique. Leurs fondations collectives devant couvrir en tout temps la totalité des prestations dues, elles font des placements moins risqués que les fondations autonomes et ont donc des rendements inférieurs. Mais est-ce suffisant pour mettre toute la prévoyance professionnelle au régime des assureurs?

Toujours est-il que milieux économiques et partis de droite imaginent un rendement annuel moyen de la fortune du 2^e pilier de 4% à long terme (4,5% actuel). Ce pronostic – ce n'est que cela – se base sur les taux d'intérêt à faible risque (obligations de la Confédération à dix ans), ma-

juré d'un petit supplément intégrant le rendement des actions et valeurs immobilières. Le rendement des obligations est certes passé d'un pic de 6,9% en 1992 à 2% depuis 2005. Mais la baisse du taux d'inflation a aussi moins grignoté la fortune des caisses de pension.

Des années chahutées

Les prévisions financières peuvent impressionner si elles sont fondées sur des années proches et chahutées. Elles sont beaucoup plus aléatoires sur le long terme. Or, c'est celui-ci qui est déterminant pour le financement des caisses de pension.

Il est fort possible que les rendements élevés des années 80 et 90 deviennent plus rares. Mais il ne faudrait pas oublier l'extrême volatilité des marchés financiers et leur énorme aptitude à rebondir. 2008, qui a connu une chute accentuée des indices boursiers, a infligé aux actions suisses un rendement négatif de 34% quand les obligations progressaient de 9%. Des caisses en sous-couverture avaient dû prendre dans l'urgence des mesures d'assainissement. Or, en 2009 déjà, un redressement spectaculaire des mêmes indices a été constaté.

Fixer le taux de conversion à 6,4% pour ceux qui partiront à la retraite dès 2016 semblera un choix dicté par la prudence. Qui n'intéresse pas des syndicats et des consommateurs opposés à la baisse. Car quand «les obligations perdent de leur intérêt, tous les autres taux montent», dit la FRC. Et pour compenser les pertes, il y a d'autres solutions: surpondération provisoire des actions, investissements dans les matières premières, durée réduite des portefeuilles obligataires.

Investir «intelligent»

Les forces syndicales, elles, ne veulent pas d'une réduction des rentes qui minent la confiance dans le 2^e pilier (Travail Suisse). D'autant que les rendements moyens de certaines caisses se sont élevés à 11,74% l'an passé. Celles qui ont «intelligemment investi, sans trop miser sur des placements dans des hedge funds – c'est le cas d'assureurs – peuvent garantir les rentes sans problème», écrit UNIA.

Le syndicat ne doute guère. Les assureurs «veulent faire baisser les rentes pour augmenter leurs profits et pouvoir vendre un troisième pilier aux salariés. Gerold Bühler, président d'économie suisse et vice-président de Swisslife, tire les ficelles de ce vol organisé.»



Entre le début des cotisations au 2^e pilier et l'ultime rente de retraite, il s'écoule une bonne soixantaine d'années! KEYSTONE

CES VERTUS OUBLIÉES DU DYNAMISME

Les marchés financiers contribuent largement aux caisses de pension. Plus 1% de rendement et c'est une rente de vieillesse améliorée de 20% à terme. Des placements orientés sur le long terme sont donc décisifs pour surmonter les fluctuations du taux de couverture. Plus celui-ci est élevé, révèle l'étude du Credit Suisse, plus la quote-part des actions est forte. En clair: quand on améliore le taux de couverture de 1%, la part des actions croît de 0,31%. Lors de la crise 2008, les caisses les plus touchées par l'effondrement boursier étaient américaines et irlandaises, du fait de leur quote-part élevée d'actions. «Grâce à leurs portefeuilles équilibrés, les caisses suisses occupaient une position légèrement supérieure à la moyenne dans le classement international.»

Mais les experts de la banque sont plus laconiques sur le vote du 7 mars: «Les hypothèses concernant les rendements réalisables à l'avenir sur le capital placé

des caisses seront décisives dans la fixation du taux de conversion». Une langue de bois inconnue chez Pittet Associés SA, actuels conseillers. «Il est clair, que si l'on tient compte uniquement, comme les partisans de la baisse, de la rentabilité des emprunts de la Confédération, le taux de conversion actuel (6,8%) n'est plus défendable. C'est oublier que les caisses diversifient leurs placements et ont découvert les vertus de stratégies plus dynamiques. L'indice Pictet LPP93 (3/4 d'obligations, 1/4 d'actions) présente une rentabilité moyenne annualisée de 5,65% depuis 1985. C'est plus que le rendement de 4,5% qui garantit le taux de conversion actuel.»

Pour Christoph Häberli, qui préside le conseil de la caisse de retraite des entrepreneurs (SSE), se créer partout des marges ou réservoirs de sécurité correspond bien à la mentalité suisse. Mais ce qu'il faudrait, c'est «plutôt accroître la pression sur les fondations bien trop onéreuses des compagnies d'assurance». GTI

LIBRE CIRCULATION

La crainte de dérapages xénophobes

FRANÇOIS NUSSBAUM

En période de crise et de chômage, la protection des salaires qui accompagne la libre circulation doit être renforcée, a affirmé hier Paul Rechsteiner, président de l'Union syndicale suisse (USS). Car la pression sur les salaires menace la main-d'œuvre indigène. Une «bombe à retardement sociale qui ne profitera qu'aux démagogues xénophobes», selon Renzo Ambrosetti, coprésident du syndicat Unia.

Exemple frappant à Genève, dans le secteur de la chimie. Selon UNIA, entre 2000 et 2008, les écarts de salaires entre indigènes et frontaliers se sont creusés de 10,7% à 16,3%. Dans le même temps, la part des frontaliers dans ce secteur est passée de 18% à 34%. Et le salaire moyen n'a presque pas progressé. Conclusion: on remplace le personnel suisse par des frontaliers moins payés.

Des problèmes analogues sont constatés dans l'économie domestique et le travail temporaire, deux branches où des conventions collectives de travail (CCT) peinent à voir le jour.

Pour remédier à ces carences, l'USS demande un renforcement des mesures d'accompagnement à la libre circulation. Avec des CCT là où il n'y en a pas, une extension des CCT existantes à l'ensemble de la branche, ou encore la fixation de salaires minimaux dans les CCT. Quand une CCT ne peut être mise en place, il faut imposer des contrats-types avec salaires minimaux.

Même dans l'horlogerie, des améliorations sont nécessaires, selon UNIA. Là, la CCT lie trois quarts des entreprises et plus de 80% des salariés, mais elle devrait s'appliquer à toute la branche et fixer des salaires minimaux en fonction des qualifications.

Daniel Lampart, responsable des questions économiques à l'USS, note encore que le secteur de la santé, confronté à un manque de personnel suisse, nécessite des mesures particulières. Trop peu de gens se forment dans ce domaine, mais aussi trop de gens formés le quittent, parce que les conditions de travail se détériorent et ne permettent plus de concilier profession et famille. I

PUBLICITÉ

OFFRE AUX LECTEURS DU COURRIER

Après le succès de Quartier lointain

Soupons

adaptation et mise en scène

Dorian Rossel

d'après le documentaire de Jean-Luc Lestrade

du 2^e au 21 fév. 10

30 invitations pour le samedi 13 février à 19h au 022 809 55 55 dès 14h

OTAGES EN LIBYE

Peine ramenée à quatre mois pour Max Göldi

La Cour d'appel de Tripoli a ramené de 16 mois de prison à quatre mois la peine contre le Bernois Max Göldi pour séjour illégal en Libye. C'est ce qu'a annoncé hier Daniel Graf, porte-parole d'Amnesty International en Suisse, qui a été informé par la famille de l'accusé. Daniel Graf estime le verdict «inacceptable». Il se déclare déçu par un jugement à ses yeux «clairement motivé par des motifs politiques».

Amnesty International espérait un acquittement, comme cela avait été le cas pour le Vaudois Rachid Hamdani, également retenu en Libye. L'organisation de défense des droits de l'homme s'oppose à ce que des peines de prison soient infligées pour des violations des prescriptions sur les visas. Amnesty International demande la levée de la sanction contre Max Göldi. L'avocat du responsable d'ABB, Saleh Zahaf, a annoncé que son client pourrait faire appel auprès de la Cour suprême libyenne. AP

PUBLICITÉ

www.vol-des-rentes.ch

votation du 7 mars 2010

NON

au vol de nos retraites et des rentes d'invalides et survivants LPP

NON à la baisse du taux de conversion

manifestation samedi 13 février 15h
carrefour de Rive, rue de la Rôtisserie, rue de la Monnaie

Comité unitaire référendum LPP: Communauté genevoise d'action syndicale CGAS, SEV, SIT, SSP/POD, SYMA, Syndicom, UNIA, Les Verts, Parti socialiste genevois, Mouvement pour le socialisme, solidarité, Association de défense et de détection de tous les retraits et futurs retraités AVIVO, Carrel intersyndical du personnel de l'Etat et du secteur subventionné, DAL (Défense des Aînés-es, des Locataires, de l'Emploi et du Social)